



SOUS-MONTMORENCY

Marchés publics

EB/CT

N°2023-

275

PRISE LE 23 OCT. 2023

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS
DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231023-MP2023DEC275-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

OBJET : Signature de l'avenant n°2 au marché 2016-17 – « Mission de contrôle technique – Construction d'un espace culturel »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le marché n°2019-12 – « Construction d'un espace culturel, 85 avenue du général Leclerc – 95230 Soisy-sous-Montmorency » ?

VU le marché n°2016-17 – « Mission de contrôle technique – Construction d'un espace culturel » conclu entre la ville et le titulaire le 08 septembre 2016 et notifié le 09 septembre 2016,

VU la décision n°2023-124 du 11 mai 2023, reçue en sous-préfecture le 11 mai 2023, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2016-17 – « Mission de contrôle technique – Construction d'un espace culturel »,

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire de prolonger le délai d'exécution de la mission de contrôle technique dont il a la charge et afférents audits travaux de construction, compte tenu du fait que le changement de titulaire rendrait techniquement difficile l'exécution de la mission de contrôleur technique,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser ces modifications par voie d'avenant,

DECIDE

Article 1 : La signature de l'avenant n°2 au marché n°2016-17 – « Mission de contrôle technique – Construction de l'espace culturel » avec la société QUALICONSULT domiciliée 16 rue de la République à Bouffémont (95570).

Article 2 : L'avenant n°2 au marché 2016-17 – « Mission de contrôle technique – Construction de l'espace culturel » a pour objet de formaliser l'acceptation :

- De la prolongation du délai d'exécution de la mission : la durée d'exécution des missions en phase exécution est prolongée et s'étend désormais sur une période de 42 mois ;
- De la majoration des honoraires y afférent à hauteur de 8 686.68 € HT, soit 10 424.02 € TTC

Article 3 : Eu égard à ces éléments, les honoraires de l'ensemble des prestations, objet du marché, sont portés à 59 575.03 € HT soit 71 490.04 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

Article 4 : Toutes les autres clauses et dispositions des pièces contractuelles du marché demeurent inchangées et pleinement applicables.

H

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 23 OCT. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 23 OCT. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 23 OCT. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.